



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023-1227

Objet : Les Sorinières – Rue des Mésanges - Classement de la parcelle cadastrée AH266

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2011-1731 du 14 novembre 2011 et l'acte authentique en date du 19 mars 2019 relatifs à l'acquisition de parcelle cadastrée AH266 (1111 m²) située rue des Mésanges sur la commune de Les Sorinières.

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public, car elle constitue la voirie et ses accessoires rue des mésanges sur la commune de Les Sorinières.

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Les Sorinières – rue des Mésanges – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AH266 d'une superficie de 1111 m².

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 14 DEC. 2023

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

19 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture
04-244400404-20231214-2023_1227DEC-AU 1
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023